

22/2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260331-34_2026-DE

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers
en exercice19
présents17
votants17

L'an deux mil vingt-six, le **TRENTE ET UN MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe
VERGNES Stéphanie	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	GAVALAND Cédric
GUEGAN Alan	BONNET Claudine	CORBIN Pierre-Marie	CARCREFF Sylvie
			MOREAU Karine

ABSENTS EXCUSÉS : (pouvoir à FRICAUD Yoann) BOUCHET Stéphanie

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE-ANTHOINE Brigitte

OBJET

34/2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire expose qu'en application de l'Article 279 du Codes des Marchés Publics modifié stipule que la Commission d'Adjudication ou d'Appel d'Offres est composée des membres suivants : le Maire, Président, ou son représentant et par trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil.

En conséquence, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants qui s'ajouteront au Maire, Président.

M. Le Maire expose que les délégués du Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage.

A été proposée au vote la liste suivante :

3 membres titulaires :

- Jean-Michel BODIER
- Jean-Noël GOINARD
- Brigitte CHIRADE

3 membres suppléants :

- Sylvie CARCREFF
- Cédric GAVALAND
- Pierre-Marie CORBIN

Le Conseil Municipal, ayant décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée, élit les membres de la commission d'appel d'offre conformément à la liste ci-dessus présentée.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

